REGISTRE DES PERSONNES VULNÉRABLES

En cas de canicule, de grand froid, d'épidémie, ... le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) tient un registre des personnes vulnérables à contacter régulièrement. Toutes les informations pour s'inscrire.

Contenu mis à jour le 17.12.25

Les personnes fragiles et isolées peuvent s'inscrire sur le registre auprès du Centre communal d'action sociale de Millau.

Il s'agit d'un dispositif de veille et d'alerte. L'inscription peut être effectuée par le représentant légal de la personne vulnérable ou par un tiers (famille, ami, service à domicile, médecin…) à condition de présenter une demande écrite de celle-ci à figurer sur le registre.

À qui s'adresse ce dispositif de veille ?

Aux personnes âgées d'au moins 65 ans qui résident à leur domicile, les personnes de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail et résidant à leur domicile, ainsi que les personnes adultes handicapées.

Comment ça marche ?

En cas de déclenchement préfectoral de l'alerte canicule, grand froid, etc. le CCAS contactera les personnes renseignées dans le registre dédié, systématiquement et en priorité afin de vérifier leurs besoins (conseils, aide, soutien, visite ou assistance).

S'INSCRIRE AU REGISTRE :

- **contacter le 05 65 59 23 50**

- en ligne via
le formulaire d'inscription

- **se rendre directement au CCAS (70 place des Consuls)**

Des bulletins d'inscription sont disponibles dans les pharmacies millavoises.

VILLE DE MILLAU
17 avenue de la République
12100 Millau
05 65 59 50 00